

Vos questions / nos réponses

quel est la legislation pour c'est produit

Par [Profil supprimé](#) Postée le 16/07/2013 23:41

Bonjour,

j'ai trouver sur un site en français des produit décrits comme psycho-actifs, voici les nom de ces produits: Wild Lettuce, Dutch Orange, Kratom

sur le site en question qui est basé en hollandes ils previennent qu'il ne prenne pas en charge les problèmes douanier et qu'il faut ce renseigner sur la legislation de notre pays. C'est trois produit sont décrit comme naturels et legals.

Pouvez vous me dire si l'importation de l'un de ces produit est illegal?

Ayant plusieurs années de polyaddiction derrière moi je connais les risques liés a l'utilisatio de ce genre de produit, donc je souhaite avoir une réponse précise et non un discours moralisateur.

Merci d'avance.

Mise en ligne le 18/07/2013

Bonjour,

Les produits que vous citez ne sont pas inscrits dans la liste des stupéfiants. Cette liste, régulièrement mise à jour, est consultable sur le site de l'[ANSM](#) (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).

Par ailleurs, il est difficile de connaître avec certitude la composition d'un produit. Le risque de la présence d'une molécule interdite dans un produit pourtant présenté comme légal n'est pas nul.

Cordialement.
